



INITIATIVES JEUNES

TU AS ENTRE 11 ET 25 ANS ?

LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS T'OFFRE
JUSQU'À 2000€ POUR MENER TON PROJET

Mon quotidien,
ma vie demain.

calvados.fr
f y t i

Calvados

LE DÉPARTEMENT

Tu as entre 11 et 25 ans ? Avec ton association ou via ton local ados, tu souhaiterais concrétiser un projet tourné vers les autres et qui te tient à cœur. Fonce ! Le Département du Calvados t'invite à participer à « INITIATIVES JEUNES ». Une fois ton dossier accepté, tu devras convaincre un jury et, si tu es retenu(e), une bourse, jusqu'à 2 000€, te donnera un précieux coup de pouce !

POUR PARTICIPER À « INITIATIVES JEUNES », IL TE FAUT :

- Avoir entre 11 et 25 ans
- Être domicilié(e) dans le Calvados (hors résidence étudiante)
- Avoir un projet personnel ou collectif
- Être accompagné(e) par une structure associative (junior association, association de jeunes...) ou par une collectivité locale (local ados, conseil municipal de jeunes...).

LES « + » POUR TON PROJET

Tout projet a ses motivations. Initiatives jeunes privilégiera ceux qui participent à la vie locale et/ou départementale, sont réalisables et présentent une utilité sociale.

Exemples de thèmes : la découverte et la mobilité internationales, l'environnement, la culture, les sciences et techniques, la solidarité, le sport, la citoyenneté...

Ne sont pas éligibles : les projets des établissements scolaires pour des voyages scolaires, des séjours linguistiques, des stages à l'étranger - Les projets de jeunes pour des demandes d'équipement et de matériels - Les projets entrant dans le cadre d'une formation ou du cursus scolaire - L'organisation de galas de fin d'année ou les sorties festives - Les projets qui intègrent la participation d'étudiants à des manifestations récurrentes de type 4L Trophy, courses croisière... - Les projets relevant de sujets récurrents liés au fonctionnement ou à l'investissement associatif.

INITIATIVES JEUNES : LES ÉTAPES

❶ Télécharge et dépose ton dossier

- Télécharge le dossier « Initiatives Jeunes » sur : www.calvados.fr
- Dépose ton dossier au service « sport et vie associative » du Département du Calvados. *Le dossier te permettra à la fois de présenter ton projet et de communiquer les informations sur ta structure associative ou la collectivité qui t'accompagne.*

Après une première instruction de ton dossier et s'il est éligible

❷ Viens présenter ton projet au Département du Calvados

C'est le grand jour ! Le moment de démontrer au jury « Initiatives Jeunes » combien ton projet te tient à cœur et mérite d'être aidé.

Bon à savoir : Le jury sera particulièrement attentif à l'originalité, au caractère « innovant » et à l'intérêt que présente ton projet pour les autres.

❸ Ton projet est présenté à la commission jeunesse du Département

Après délibération, la commission votera pour retenir ou non ton projet et apporter son soutien.

Si ton projet est retenu

❹ Le versement et le montant de la bourse

Félicitations ! Ton association ou la collectivité locale qui t'accompagne se verra verser une subvention du Département du Calvados.

Pour les projets de mobilité des plus de 18 ans, la bourse pourra leur être versée directement

Le montant de la bourse

Déterminé en fonction de ton projet, il n'excède pas 50 % de son budget et est plafonné à 2 000 €. La bourse sera versée en deux fois :

à la validation du projet et après décision de la commission permanente, une fois la présentation du projet restituée.

❺ Tu as reçu ta bourse

En tant que bénéficiaire, tu t'engages :

- à fournir un bilan et à présenter ton action, une fois réalisée
- à mentionner le soutien du Département sur les outils et supports de communication liés à ton projet
- à informer le Département du Calvados de tout changement de nature à modifier les activités et le projet présentés dans ton dossier de candidature.

Nos jeunes ont des projets
Jean. Liéna DUPONT

Président du Département du Calvados

INITIATIVES JEUNES : LE CALENDRIER

POUR LE JURY DE MAI

› Mi-mai / Date limite pour le dépôt de ton dossier

POUR LE JURY DE NOVEMBRE

› Mi-octobre / Date limite pour le dépôt de ton dossier



Avec ton dossier, n'oublie pas

- Une autorisation parentale si tu es mineur
- Ton engagement sur l'honneur en tant que responsable de projet
- L'engagement sur l'honneur de ton association ou de la collectivité locale qui t'accompagne
- Ton relevé d'identité bancaire
- Le règlement signé de ta main
- Ton justificatif de domicile (quittance électricité, téléphone, eau...)
- Une photocopie du dernier avis de taxe d'habitation de tes parents
- Une photocopie de ta carte d'identité et de celles des éventuels autres participants à ton projet.

CONTACT

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
DGA ÉDUCATION, JEUNESSE ET CULTURE
MISSION JEUNESSE
RUE SAINT-LAURENT - BP 20520
14035 CAEN CEDEX 1
TÉL. : 02 31 57 12 37

calvados.fr

